



Assemblée générale

Distr. générale
12 mai 2012
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 34 de l'ordre du jour

Prévention des conflits armés

Lettre datée du 9 mai 2012 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un rapport succinct sur la Conférence d'Istanbul sur la médiation, qui s'est tenue à Istanbul, les 24 et 25 février 2012 (voir annexe).

Je vous serai reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session, au titre du point 34 de l'ordre du jour, « Prévention des conflits armés », en tant que contribution à la réunion informelle de haut niveau de l'Assemblée sur le rôle des États Membres en matière de médiation, qui se tiendra le 23 mai 2012.

Le Représentant permanent
(Signé) Ertuğrul Apakan



**Annexe à la lettre datée du 9 mai 2012, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Rapport succinct sur la Conférence d'Istanbul
sur la médiation**

24 et 25 février 2012, Istanbul

Le Ministre turc des affaires étrangères a organisé la première Conférence d'Istanbul sur la médiation, qui s'est tenue les 24 et 25 février 2012 sur le thème « Rechercher la paix au moyen de la médiation : nouveaux acteurs, approches novatrices, initiatives audacieuses ». La Conférence s'est déroulée sous les auspices du Ministre des affaires étrangères de la République de Turquie, Ahmet Davutoğlu.

Cette conférence avait pour objectif de réunir les responsables internationaux et gouvernementaux et les acteurs de la société civile impliqués dans les activités de prévention des conflits et de médiation pour étudier les moyens d'améliorer leur interaction, leur entente et leur coopération dans l'espoir de rendre plus efficaces les efforts de médiation déployés par la communauté internationale.

Des représentants de l'Organisation des Nations Unies, des organisations régionales, des organisations non gouvernementales et du monde universitaire et des membres du Groupe des Amis de la médiation constitué dans le cadre de l'initiative sur la Médiation pour la paix y ont participé.

On trouvera ci-joint le programme de la Conférence, qui était articulée en cinq grandes sessions : « Améliorer le rôle joué par les acteurs non gouvernementaux dans le règlement des conflits », « L'évolution du rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de médiation », « Améliorer la coordination des activités et renforcer les capacités », « Les approches novatrices en matière de médiation » et « Pistes pour l'avenir ».

Les Ministres des affaires étrangères de la Turquie, de la Finlande et du Brésil, ainsi que le Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale ont prononcé des discours lors de la Conférence à l'occasion de la session de haut niveau. Les Représentants permanents de la Turquie et de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies ont aussi informé les participants des travaux du Groupe des Amis de la médiation.

Les principaux points qui ont été abordés pendant la Conférence sont les suivants.

**1. Améliorer le rôle joué par les acteurs non gouvernementaux
dans le règlement des conflits**

Aujourd'hui, les efforts diplomatiques ne sont plus limités aux acteurs traditionnels, dans la mesure où les conflits contemporains sont par nature plus complexes et compliqués. Ainsi, le caractère pluridimensionnel des conflits exige des approches variées et parfois inédites en matière de prévention et de règlement des conflits.

Les acteurs non étatiques ont donc davantage que par le passé l'occasion d'œuvrer au règlement des conflits. C'est la raison pour laquelle ils sont de plus en plus présents à toutes les phases, qu'il s'agisse des efforts de prévention, des initiatives de médiation ou du relèvement au sortir des conflits. En principe, la participation des acteurs non gouvernementaux aux efforts de médiation est bienvenue dans la mesure où elle donne plus de poids aux efforts déployés par la communauté internationale et où ils insufflent une fraîcheur et une énergie nouvelle dans les tentatives de médiation.

Les organisations non gouvernementales facilitent les efforts de diplomatie préventive et de médiation en raison essentiellement du caractère informel de leur engagement. Elles peuvent traiter avec les parties au conflit plus facilement que les États ou les organisations internationales et régionales. Elles peuvent aussi mettre en place des plates-formes permettant la tenue de pourparlers informels entre les parties au conflit quand bien même il serait prématuré d'engager des négociations officielles, et préparer ainsi le terrain en vue du lancement de processus de paix complets.

Par ailleurs, sans véritables lourdeurs bureaucratiques, elles peuvent réagir plus rapidement en cas de crise. Elles ont aussi l'atout de pouvoir œuvrer dans la confidentialité, en faisant preuve de créativité et d'impartialité puisqu'elles n'ont pas véritablement de motivation politique. Autre point fort, elles peuvent plus facilement recruter les services d'experts locaux qui les aident à mieux comprendre les racines du conflit.

Toutefois, les organisations non gouvernementales n'ont pas suffisamment de moyens de pression pour faire avancer les processus de paix. On peut aussi leur reprocher de ne pas avoir la légitimité et l'efficacité nécessaires pour mener à bien une initiative de médiation dans des situations de conflit délicates et volatiles. Par ailleurs, le caractère limité des ressources affectées aux différents projets ou pays nuit à leur souplesse de réaction.

Compte tenu de ce qui précède, il est indéniable que la contribution des organisations non gouvernementales aux processus de médiation est de plus en plus importante, mais il ne faut pas oublier leurs atouts et leurs faiblesses quand on fait appel à leurs capacités. Pour assurer le succès des efforts de médiation, il est donc indispensable de veiller à la complémentarité et à la cohérence des activités menées par les acteurs de la diplomatie traditionnelle et de la diplomatie informelle.

2. L'évolution du rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de médiation

L'Organisation des Nations Unies est le principal organe chargé de faire régner la paix et la sécurité internationales. C'est particulièrement vrai en ce qui concerne les efforts de diplomatie préventive et de médiation puisque l'ONU a pour première tâche de créer les conditions nécessaires à la paix en tarissant à temps les sources de conflit. Toutefois, l'ONU n'a pas toujours été très efficace pour prévenir les conflits ou organiser au besoin des médiations. On peut mettre à son crédit des exemples de succès éclatants en matière de prévention ou de règlement des conflits, mais aussi déplorer certains échecs cuisants.

C'est la nature même de l'ONU qui peut expliquer ce bilan mitigé et le fossé existant entre principes déclarés et réalisations concrètes. Par exemple, la

composition du Conseil de sécurité est telle qu'il ne représente pas la communauté mondiale dans son ensemble et l'ONU n'a donc pas toujours les moyens de juguler à temps les risques de conflits ou de régler suffisamment tôt les conflits lorsqu'ils éclatent. Les jeux de pouvoir entre les principales puissances limitent aussi la capacité d'action de l'ONU.

Par ailleurs, il existe un manque de coordination entre les divers organes et organisations des Nations Unies. Les positions divergentes adoptées par certains organismes des Nations Unies en ce qui concerne la prévention des conflits et les efforts de médiation limitent inévitablement l'efficacité de l'ONU dans ce domaine.

Ceci étant, la capacité de médiation de l'ONU a été rationalisée et renforcée au cours des dernières années. La création du Groupe de l'appui à la médiation, la constitution de l'Équipe de réserve pour l'appui à la médiation et l'établissement d'une liste d'experts en médiation, ainsi que la mise en place de programmes pour former la prochaine génération des médiateurs et aider les organisations régionales et les États à renforcer leurs propres capacités en la matière ont constitué des progrès appréciables.

Mais il reste encore beaucoup à faire. L'ONU doit tirer parti au mieux des avantages comparatifs qui sont les siens, par exemple de sa capacité à définir des normes. À cet égard, on peut se féliciter de l'adoption récente de la résolution 65/283 de l'Assemblée générale sur la médiation et de la préparation par le Secrétaire général de directives sur les efforts de médiation. Il serait de fait souhaitable que l'ONU guide les tentatives de médiation puisqu'une foule d'acteurs sont désormais impliqués, et qu'elle prenne au besoin des initiatives de coordination et de renforcement des capacités.

Pour renforcer l'efficacité des efforts de médiation, il faut aussi améliorer la coordination des activités entre les organismes des Nations Unies ainsi qu'entre l'ONU et les organisations régionales.

L'ONU devrait aussi s'employer à lier plus étroitement les différents outils qu'elle utilise pour promouvoir la paix, qu'il s'agisse de la médiation, du maintien de la paix ou de la consolidation de la paix, afin de pouvoir déterminer de manière plus cohérente quand, comment et pourquoi elle doit avoir recours à chacun d'entre eux.

La question du choix des représentants spéciaux du Secrétaire général pose aussi problème, dans la mesure où leur échec a des conséquences à la fois sur l'ONU et sur les peuples qui vivent dans les zones de conflit. Il est donc crucial que ces représentants comprennent bien toute la finesse dont ils doivent faire preuve lors des processus de médiation et qu'ils aient une vision claire du conflit dans son ensemble.

3. Améliorer la coordination des activités et renforcer les capacités

Étant donné le nombre d'acteurs participant aux efforts de médiation, il est plus important que jamais de coordonner leurs activités pour en assurer la cohérence et pour éviter que les parties ne se tournent vers les plus offrants. De fait, il est fréquent que plusieurs acteurs interviennent dans des situations de conflit pour mener des tentatives de médiation par leurs propres moyens.

La présence simultanée de plusieurs médiateurs ne pose pas de problème en soi. Au contraire, plus il y a d'acteurs et plus les chances sont grandes de pouvoir mobiliser les parties au conflit et les parties touchées et d'amener les parties au conflit à rechercher des solutions politiques plutôt que d'opter pour des mesures militaires. Les médiations multipartites permettent aussi de rallier la communauté et la société civile en faveur d'un processus de paix et de mobiliser les groupes isolés et vulnérables. La clef est de s'assurer que tous ses efforts vont dans la même direction et se complètent.

Naturellement, l'idéal serait de déterminer quel est l'acteur qui est en mesure de faire la différence dans un processus de médiation donné et de faire en sorte que toutes les autres voix appuient ses efforts de manière coordonnée. Mais il n'est pas réaliste d'escompter une coordination aussi parfaite, notamment en raison du caractère confidentiel de tout processus de médiation. Un scénario plus plausible consisterait à coordonner un tant soit peu les efforts des différents acteurs en les amenant à reconnaître leur valeur propre et à se respecter.

Ceci étant, il faudrait étudier la possibilité de renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la coordination des différents acteurs impliqués dans les médiations. Si l'ONU ne pourrait sans doute pas constituer un carrefour de l'information au sens strict, il est peut être possible qu'elle ait une vision d'ensemble de la situation à tous moments et qu'elle fasse les recommandations qui s'imposent pour remettre les processus de médiation sur la bonne voie. Comme tous les conflits dans le monde ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent, l'ONU peut mettre à profit sa connaissance des capacités disponibles en matière de médiation pour les orienter là où elles font le plus cruellement défaut.

Pour ce qui est du renforcement des capacités, la situation laisse toujours à désirer. L'ONU a accompli des progrès considérables au cours des dernières années en augmentant ses propres capacités de médiation. Certaines organisations non gouvernementales ont aussi lancé des programmes de formation complets et contribué davantage à la recherche sur la médiation. Il reste toutefois beaucoup à faire pour développer les capacités en matière de médiation.

À cet égard, comme les organisations régionales et sous-régionales jouent un rôle plus important dans la gestion des conflits dans leur zone de compétence, il faut s'employer sans plus tarder à renforcer leurs capacités de médiation car elles n'ont toujours pas les moyens de s'attaquer seules à de graves conflits.

Il y a toujours eu des défenseurs de la paix à l'échelon local qui œuvrent à améliorer la situation, mais pour systématiser et institutionnaliser leurs efforts, il importe de renforcer les capacités régionales. Il est donc du devoir de l'ONU, ainsi que des États concernés qui en ont les moyens et des acteurs gouvernementaux, de redoubler d'efforts pour améliorer les capacités à l'échelle nationale et régionale.

À cette fin, il convient d'étudier la proposition faite par certains États Membres de créer des centres de médiation de l'ONU dans plusieurs régions du monde, au plus près des situations de conflit, afin de dispenser la formation nécessaire et de renforcer les capacités en la matière.

4. Les approches novatrices en matière de médiation

À la lumière des enseignements tirés au fil des décennies, il est désormais urgent d'explorer des approches novatrices par rapport aux pratiques actuelles en matière de médiation, en veillant à ce qu'elles soient plus adaptées aux contextes culturels locaux.

À l'opposé de la pratique traditionnelle, il apparaît nécessaire de recourir à différentes formes de médiation en fonction des circonstances. La vision libérale occidentale de la médiation a bien entendu ses vertus. Mais il existe de nombreuses valeurs et de multiples manifestations de l'individualisme, par-delà les concepts de participation ou de délibération mis en avant par le monde occidental.

À cet égard, les efforts de médiation ne tiennent pas suffisamment compte des différences sociales ou culturelles. Des progrès ont toutefois été accomplis au cours des 20 dernières années et nul ne remet aujourd'hui en question la nécessité de respecter les approches locales des conflits et de leur gestion.

La plupart du temps, les tentatives de médiation mettent l'accent sur les parties au conflit – les peuples, les États et les organisations – plutôt que sur les relations qu'elles entretiennent. Or, un grand nombre de cultures réservent à ces relations une place de choix. Accorder la priorité aux entités par rapport aux relations, c'est méconnaître la spécificité des différentes cultures et la dynamique des conflits.

Il importe donc de reconnaître pleinement les différences culturelles et de tenir compte des approches locales dans le cadre des efforts de médiation, ainsi que de mobiliser les populations. Ceci étant, il n'est sans doute pas souhaitable de rechercher des approches africaine, asiatique ou islamique en tant que telles. Il vaudrait mieux reconnaître les différences, les accepter et engager un dialogue pour mieux analyser la situation et mener des tentatives de médiation plus efficaces.

On ne saurait lire les conflits sous un seul angle. Il faut donc mettre en place des équipes d'intervention interdisciplinaires, qui auront une approche suffisamment variée pour mener à bien les processus de médiation. Par exemple, il serait souhaitable de recruter les services de spécialistes de la santé mentale face à la complexité des questions qui se posent aux populations, en particulier sous l'aspect du traumatisme social et des conflits de valeurs.

Par ailleurs, les intervenants doivent exprimer clairement leur attachement à la justice et à la paix. Il faut aussi tenir compte de la question de la religion et de son rôle dans la vie publique. Les médiateurs devraient aussi mettre à profit les technologies pour toucher les différents groupes, notamment ceux qui sont marginalisés. Le développement des partenariats locaux revêt par ailleurs une importance cruciale.

Le rôle joué par les médiateurs « intérieurs » ne doit pas non plus être ignoré. Ce sont ces médiateurs qui ont la confiance et le respect des acteurs locaux et qui jouissent d'une connaissance approfondie de la dynamique et du contexte des conflits et qui partagent une culture et des valeurs communes avec les parties au conflit, ce qui leur permet de faire preuve d'une grande finesse pour trouver des solutions que les parties pourront adopter et approuver.

Dans bien des cas, il serait préférable que ce soit des médiateurs intérieurs qui dirigent le processus, dans la mesure où dans certaines régions, les médiateurs venus

« de l'extérieur » suscitent des réserves et donnent l'impression que leurs propositions de paix ne tiennent pas compte des réalités locales.

Ceci étant, les médiateurs « intérieurs » ont besoin du soutien de la communauté internationale pour tirer parti des atouts qui sont les leurs et il importe donc que l'Organisation des Nations Unies prête davantage attention à leurs besoins et au rôle qu'ils jouent.

5. Pistes pour l'avenir

Depuis la fin de la guerre froide, les menaces pesant sur la sécurité ne sont plus les mêmes et elles voient le jour à de multiples niveaux : mondial, national et local. De nouveaux types de conflits politiques violents apparaissent. Les conflits civils et ces nouvelles formes de violence ont des sources communes, comme le sous-développement, le chômage, la corruption, la compétition pour des ressources limitées, la prolifération des armements et le manque de sécurité.

À cet égard, les efforts de médiation doivent porter non seulement sur les guerres civiles ou guerres entre États classiques, mais aussi sur ces menaces de moindre intensité qui pèsent sur la sécurité. Ils doivent concerner tout aussi bien les sociétés qui sortent d'un conflit que les États vulnérables, fragiles ou faillis, notamment les régimes « en voie de démocratisation ». Ce nouvel ordre du jour en matière de sécurité exige une meilleure coordination des efforts de médiation entre les gouvernements, l'Organisation des Nations Unies, les organisations régionales, les organisations non gouvernementales, les organismes de développement et les communautés locales.

L'Organisation des Nations Unies a considérablement renforcé ses capacités de médiation au cours des 10 dernières années et elle reste le principal intervenant dans ce domaine. Toutefois, les membres du Conseil de sécurité ne s'accordent pas toujours sur la manière de faire face au nombre croissant de cas complexes. Par ailleurs, l'évolution des normes en ce qui concerne la justice, la définition des responsabilités et le devoir de protection vient compliquer et limiter la possibilité pour l'ONU de diriger des efforts de médiation et de réconciliation, ce qui par contre-coup favorise l'entrée en scène d'autres acteurs.

Les organisations régionales et sous-régionales et les acteurs de la société civile jouent un rôle plus important dans la gestion des conflits et les tentatives de médiation sur place. Les acteurs régionaux proches des sensibilités et traditions culturelles locales sont mieux placés pour appuyer, soutenir et renforcer les processus de négociation, y compris quand des acteurs extérieurs sont impliqués. En d'autres termes, ce sont des moteurs de changement à l'échelon local.

Toutefois, ils n'ont pas les moyens ou les capacités de régler tous seuls des conflits graves, ce qui les amène à rechercher de l'aide, notamment auprès de l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, la diplomatie traditionnelle et la diplomatie informelle présentent toutes deux des avantages différents et doivent être perçues comme complémentaires pour pouvoir utiliser au mieux les ressources disponibles à caractère limité.

Avec la multiplication des acteurs sur le terrain de la médiation, il est plus important que jamais d'améliorer la coordination, avec le respect pour clef du succès dans ce domaine. La coordination est gage d'efficacité et permet d'éviter toute tentative d'amener les différents acteurs à entrer en compétition. Bien que ce

ne soit pas aisé, il serait donc souhaitable de désigner un médiateur principal et d'engager tous les autres intervenants à rallier un processus unique.

Il est important de continuer d'améliorer les capacités en matière de médiation, qui restent insuffisantes, en particulier en ce qui concerne les acteurs régionaux, d'autant que la qualité des initiatives de médiation a une incidence directe sur la possibilité de réaliser la paix. À cet égard, les médiateurs doivent être capables, respectueux des spécificités culturelles et de la condition de la femme et sensibles à la question des relations et ils doivent savoir faire preuve d'imagination au lieu d'être paralysés par les limites du processus. Ils doivent être animés d'une vision, avoir des idées à revendre et être convaincus que le succès est à portée de main. Telles sont les qualités sur lesquelles il convient d'insister lors de la formation des futurs médiateurs.

Toutefois, les facteurs internes, comme la volonté des parties au conflit, sont sans doute plus importants pour le succès de l'entreprise de médiation que les facteurs externes. Mais même lorsque les parties sont désireuses de régler le conflit, la communauté internationale doit déployer activement des efforts de médiation et de facilitation pour mettre un terme au conflit. À cet égard, il convient de définir avec soin le rôle du médiateur et les objectifs qu'il poursuit en veillant à ce que la recherche de la paix et de la réconciliation ne se fasse pas au détriment de la justice.

On ne doit pas non plus oublier que la signature d'un accord de paix ne signifie pas la fin de l'initiative de médiation. Il ne faut pas se contenter de la fin des violences mais rechercher une paix de qualité qui élimine les racines du conflit, en appliquant des accords qui permettent d'éviter toute reprise de la violence. L'absence de compétition entre les différents acteurs participant aux efforts de médiation et leur coopération sont indispensables pour atteindre cet objectif.

6. Session de haut niveau de la Conférence

Le Ministre des affaires étrangères de la Turquie, Ahmet Davutoğlu, a évoqué la modification drastique du climat mondial au cours des 20 dernières années, en soulignant que la Turquie était directement ou indirectement concernée par tous ces changements de par sa situation géopolitique. La Turquie estimait donc de son rôle d'en faire plus pour prévenir les conflits dans la région et le monde entier et en promouvoir le règlement pacifique. L'initiative sur la médiation pour la paix lancée par la Turquie et la Finlande était une des manifestations concrètes de cette volonté. Le Ministre a souligné qu'il fallait prolonger l'élan suscité par cette initiative et il a remercié le Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale d'avoir défini la médiation comme une des priorités de la session. Il a aussi fait part de ses expériences en matière de médiation et de facilitation en insistant sur les aspects psychologiques, intellectuels, éthiques et méthodologiques de la médiation.

Le Ministre des affaires étrangères de la Finlande, Erkki Tuomioja, s'est félicité que la Conférence ait permis de réunir un groupe de représentants expérimentés de la société civile, de l'Organisation des Nations Unies, des organisations régionales et des gouvernements dans le cadre d'un débat interactif permettant d'étudier les mesures qui s'imposent à l'avenir en matière de médiation. Il a aussi insisté sur le rôle de la médiation en tant qu'outil de prévention et de règlement des conflits qui permet de restaurer la confiance. Il a souligné qu'il était crucial de disposer le plus tôt possible de renseignements sur les conflits en puissance pour pouvoir prendre des mesures de prévention. Il a également évoqué le

rôle de la société civile en matière de médiation préventive et l'importance de la coordination des efforts et de la coopération entre les différents acteurs impliqués dans les tentatives de médiation. Il a fait part de l'intention de la Finlande de préserver l'élan suscité par l'initiative sur la médiation pour la paix, notamment en organisant des ateliers et des séminaires.

Le Ministre des affaires étrangères du Brésil, Antonio Patriota, a vu dans la Conférence et l'initiative sur la médiation pour la paix de précieux outils pour améliorer l'engagement de la communauté internationale en faveur des dispositifs de médiation. Il est revenu sur le rôle de la prévention et de la médiation dans la politique étrangère du Brésil ainsi que sur les responsabilités assumées par le Brésil dans ce domaine dans le monde entier, et en particulier en Amérique latine. Il a souligné que la paix, la sécurité et le développement étaient interdépendants et qu'il fallait s'intéresser davantage aux racines des conflits, en s'occupant des questions de développement. Il a aussi insisté sur la nécessité de poursuivre les efforts en vue du désarmement et de la fin de la prolifération puisque c'étaient les pays les plus lourdement armés qui posaient les plus graves menaces. Après avoir fait observer que la prévention était le meilleur moyen de lutter contre les tensions et les conflits, le Ministre a réitéré l'entier soutien du Brésil aux travaux du Groupe des Amis de la médiation.

Le Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, Nassir Abdulaziz Al-Nasser, a souligné l'importance des efforts de médiation dans le monde complexe qui est le nôtre. À cet égard, il a indiqué qu'en sa qualité de Président de l'Assemblée générale, il avait fait de la médiation et du règlement pacifique des différends une de ses quatre priorités. Il s'est félicité de la dynamique créée par la première résolution que l'Assemblée générale a adoptée sur la médiation, le 22 juin 2011. Il a évoqué les mesures prises à l'Organisation des Nations Unies depuis l'adoption de cette résolution qui fait date et fait part de son intention de profiter de l'élan qu'elle avait suscité pour accomplir de nouveaux progrès. À cet égard, il a informé les participants qu'il organiserait le 23 mai 2012 à New York une réunion informelle de haut niveau de l'Assemblée sur le rôle des États Membres dans la médiation. Il s'est aussi dit prêt à donner suite aux conclusions de la Conférence d'Istanbul sur la médiation, en particulier à la lumière des préparatifs de la réunion informelle de haut niveau de l'Assemblée, le 23 mai.

Pièce jointe

Conférence d'Istanbul sur la médiation

Rechercher la paix au moyen de la médiation : nouveaux acteurs, approches novatrices, initiatives audacieuses

Istanbul, les 24 et 25 février 2012

24 février, vendredi

9 heures-9 h 45

Inscriptions

9 h 45-11 h 15

Première partie

« Améliorer le rôle joué par les acteurs non gouvernementaux dans le règlement des conflits »

Dans le domaine de la médiation, quels points forts et avantages les organisations non gouvernementales présentent-elles? Quelle est la contribution des organisations de la société civile à l'élaboration des processus de paix? Dans quelles situations de conflit ces groupes ou individus ont-ils joué le plus grand rôle, et pourquoi? Quels inconvénients la multiplication des médiateurs présente-t-elle (concurrence, recherche de la juridiction la plus favorable, discours incohérent, etc.) et comment y remédier? Quelle incidence la présence de médiateurs de plus en plus hétéroclites (non gouvernementaux) a-t-elle sur les efforts de médiation traditionnelle (à l'initiative des gouvernements)? Les ONG sont-elles mieux équipées pour obtenir des résultats rapides et susciter l'adhésion des locaux à leurs efforts de médiation? Quelle est le meilleur moyen pour les ONG participant aux médiations de maintenir l'impartialité et de récolter les fonds nécessaires?

Animateur : Necla Tschirgi, professeur de pratiques, sécurité humaine et consolidation de la paix, Joan B. Kroc School of Peace Studies, University of San Diego (États-Unis)

Intervenants

- Fabienne Hara, vice-présidente d'International Crisis Group, New York (États-Unis)
- D^r Katia Papagianni, Directrice des politiques et du soutien à la médiation au Centre pour le dialogue humanitaire, Genève (Suisse)
- Tuija Talvitie, Directrice exécutive de Crisis Management Initiative, Helsinki (Finlande)

11 h 15-11 h 45

Pause café

11 h 45-12 h 15	Présentation des activités du Groupe des amis de la médiation à New York, par l'Ambassadeur Ertuğrul Apakan, Représentant permanent de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies, et l'Ambassadeur Jarmo Viinanen, Représentant permanent de la Finlande auprès de l'Organisation des Nations Unies
12 h 15-13 h 45	Pause déjeuner
13 h 45-15 h 15	Deuxième partie « L'évolution du rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de médiation » Les Nations Unies ont-elles su promouvoir et encourager la résolution pacifique des conflits? Dans quelle direction le rôle des Nations Unies dans la médiation est-il en train d'évoluer? Que peut-on faire pour renforcer les capacités des Nations Unies dans la médiation des conflits et désamorcer les crises potentielles avant qu'elles ne se déclenchent? Les Nations Unies sont-elles mieux équipées pour exercer une médiation dans un type de conflit en particulier (armé, ethnique, intercommunal, etc.)? Les Nations Unies peuvent-elles améliorer leurs relations avec les ONG? Comment sont évaluées les activités du Groupe de l'appui à la médiation du Département des affaires politiques avant, pendant et après un conflit? Faut-il élargir la portée et l'étendue du rôle des Nations Unies au moyen de nouveaux mécanismes comme les bureaux régionaux des Nations Unies? Animateur : Levent Bilman, Directeur de la Division des politiques et de la médiation, Département des affaires politiques de l'ONU Intervenants – Professeur Radha Kumar, New Delhi Foundation, New Delhi (Inde) – Professeur Edward C. Luck, Conseiller spécial pour la responsabilité de protéger, New York (Etats-Unis) – Youssef Mahmoud, Conseiller principal, Institut international pour la paix, New York (Etats-Unis)
15 h 15-15 h 45	Pause café
15 h 45-17 h 15	Troisième partie « Améliorer la coordination des activités et renforcer les capacités » Comment optimiser les synergies et la cohérence entre les acteurs parfois très divers (gouvernements, Nations Unies, autres organisations régionales, ONG, particuliers) participant à la prévention et à la médiation? Où la cohérence a-t-elle été malmenée, et où a-t-elle été satisfaisante? Comment l'esprit de coopération, de partage de l'information et de cohérence dans la communication peut-il être encouragé et renforcé entre les

différents acteurs de la médiation? Quels types de partenariats (chef de file; médiation conjointe; comédiation) se sont révélés les plus efficaces, et dans quels contextes? Comment choisir le médiateur ou le groupe de médiateurs le plus approprié et le plus efficace dans chaque situation? Comment attirer davantage de financements pour les activités de médiation? Quels aspects du renforcement des capacités (formation, financement, diffusion des connaissances, évaluation commune, liste d'experts) doivent actuellement faire l'objet d'un traitement prioritaire? Les Nations Unies doivent-elles jouer un rôle moteur dans le renforcement des capacités et la coordination, et comment? Quelles organisations et organismes internationaux devraient également prendre part à ces efforts?

Animateur : professeur Fuat Keyman, Directeur du Centre politique d'Istanbul et professeur en relations internationales à l'Université Sabanci, Istanbul (Turquie)

Intervenants

- Jan Egeland, Directeur exécutif adjoint pour l'Europe, Human Rights Watch, Oslo (Norvège)
- Vasu Gounden, fondateur et Directeur exécutif de l'African Centre for the Constructive Resolution of Disputes, Durban (Afrique du Sud)
- Michael S. Lund, maître de recherche, U.S. Institute of Peace, Washington

17 h 15-17 h 45

Pause café

17 h 45-19 h 15

Quatrième partie

« Approches novatrices en matière de médiation »

Que recouvrent les termes « traditionnel » et « novateur » ou « non traditionnel » dans le domaine de la médiation? Comment les méthodes de médiation non traditionnelles sont-elles apparues? Quels sont les principaux acteurs et promoteurs pour ce type de médiation? Dans quelle mesure la médiation non traditionnelle s'est-elle montrée efficace, et pourquoi? Les méthodes de médiation non traditionnelles rapprochent-elles davantage la théorie de la pratique? Quelles sont les limites de la médiation non traditionnelle? Quel rôle jouent les « médiateurs locaux » originaires de la région du conflit et qui jouent souvent un rôle primordial dans la prise de contact entre les parties, en collaboration avec d'autres locaux? Quelle incidence les différences culturelles ont-elles sur la médiation? Qu'est-ce que la « médiation non occidentale »? Les méthodes de médiation des acteurs occidentaux et non occidentaux sont-elles très différentes? Existe-t-il une médiation asiatique ou islamique? Les Nations Unies peuvent-elles ou doivent-elles intégrer les méthodes de médiation non traditionnelles à leurs consignes pour une médiation plus efficace?

Animateur : professeur Bülent Aras, Directeur du Centre d'études stratégiques du Ministère des affaires étrangères, Ankara (Turquie)

- D^r Morgan Brigg, School of Political Science and International Studies, University of Queensland, Brisbane (Australie)
- Professeur Alma Abdu-Hadi Jadallah, Présidente et Directrice générale, Kommon Denominator, Virginie (États-Unis)
- D^r Norbert Ropers, Directeur de programme pour la Fondation Berghof, Bangkok (Thaïlande)

20 heures-22 heures

Dîner à l'hôtel Marmara

25 février, samedi

9 h 30-11 heures

Interventions de

- Ahmet Davutoğlu, Ministre des affaires étrangères, Turquie
- Erkki Tuomioja, Ministre des affaires étrangères, Finlande
- Antonio Patriota, Ministre des affaires étrangères, Brésil
- Nassir Abdulaziz Al-Nasser, Président de l'Assemblée générale pour sa soixante-sixième session

11 heures-11 h 30

Pause café

11 h 30-13 heures

Dernière partie

« Des idées pour l'avenir »

Parmi les idées exprimées lors des débats, lesquelles pourraient orienter les choix à venir en matière d'outils, de capacités, de partenariats et de stratégies de médiation? Quelle incidence aura la place croissante des ONG dans la médiation internationale sur les méthodes de médiation traditionnelles? Le secteur de la médiation internationale est-il saturé au point que la concurrence entre les différents acteurs puisse nuire au travail d'ensemble? Comment pérenniser la récente tendance au renforcement de la prévention et de la médiation? La nature des conflits dans le monde étant en constante évolution, comment les Nations Unies vont-elles devoir jouer leur rôle de médiateur? La mise en place de bureaux de médiation régionaux permet-elle aux Nations Unies de mieux coordonner et renforcer les capacités?

Animateur : Safak Göktürk, Directeur général de la planification des politiques, Ministère des affaires étrangères, Ankara (Turquie)

- Professeur William Zartman, professeur émérite, School of Advanced International Studies, Johns Hopkins University, Washington
- Professeur Fen Hampson, professeur, Chancelier et Directeur, Norman Paterson School of International Affairs, Université Carleton, Ottawa (Canada)

- Professeur Peter Wallensteen, professeur « Dag Hammarskjöld » en recherche sur la paix et les conflits à l'Université d'Uppsala (Suède)

13 h 00-14 h 30

Déjeuner

15 heures-18 heures

Jeux de rôles sur la médiation organisé par l'Université Sabancı à l'hôtel Marmara
